

RAPPORT D'ACTIVITÉ





SOM- MAIRE

RAPPORT MORAL	2
L'ADIL DE PARIS, RÉFÉRENCE EN MATIÈRE D'HABITAT	4
2025 EN CHIFFRES	5
L'INFORMATION DE PREMIER NIVEAU	6
LES CONSULTATIONS JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES SUR LE LOGEMENT	14
Les rapports locatifs	16
La copropriété	17
Le mal-logement	18
Les modalités de réalisation des consultations	19
Ceux qui sollicitent l'ADIL	20
LES ACCOMPAGNEMENTS JURIDIQUES RENFORCÉS	22
Les impayés de loyer et la prévention des expulsions locatives	23
L'encadrement des loyers	27
Le non-renouvellement du contrat de location	27
L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS	29
L'activité de formation professionnelle	30
L'accompagnement quotidien des acteurs publics et professionnels	31
L'expertise juridique au service des politiques publiques du logement	31
L'OBSERVATION DES PRATIQUES	32
LA GOUVERNANCE	35
Le Bureau	36
Le Conseil d'administration	37
Les membres et adhérents	38
LES 8 AXES STRATÉGIQUES DE LA FEUILLE DE ROUTE 2022-2026	39

RAPPORT MORAL

En 2025, l'ADIL de Paris confirme son rôle d'acteur de référence du droit au logement sur le territoire parisien. Dans un contexte marqué par des tensions durables, une fragilisation accrue des ménages et des évolutions réglementaires continues, l'association apporte une réponse structurée : une information juridique neutre, un accompagnement ciblé et une expertise mobilisée au service des politiques publiques.

Une activité soutenue et accessible à l'ensemble des publics

35 374 consultations juridiques, financières et fiscales ont été délivrées par les juristes de l'ADIL. Elles portent principalement sur les rapports locatifs (62%), les impayés, le mal-logement et la copropriété.

Parallèlement, l'ADIL a poursuivi son action en amont des situations de rupture, avec :

- **687 accompagnements juridiques** de locataires du parc privé au stade du commandement de payer

- **370 accompagnements socio-juridiques** au stade de l'assignation et du commandement de quitter les lieux qui reposent sur une approche coordonnée juriste de l'ADIL et travailleur social de la Ville de Paris.

L'analyse des situations accompagnées met en évidence des impacts mesurables :

- **42 % des dettes** présentent une part juridiquement contestable
- **63 % des ménages** accompagnés au stade de l'assignation se présentent à l'audience, contre 56 % en 2024, un niveau bien supérieur aux références nationales

Ces résultats attestent de la capacité de l'ADIL à agir directement sur les parcours résidentiels.

L'ADIL est également un acteur du dispositif d'encadrement des loyers porté par la Ville de Paris. En 2025, la permanence dédiée a accueilli 247 rendez-vous. Les constats sont préoccupants : près des deux tiers des loyers analysés sont potentiellement non conformes, et le complément de loyer – présent dans 17 % des cas – est souvent injustifié.

L'ADIL a également traité **2 149 consultations** liées à l'encadrement dans le cadre de ses permanences habituelles.

Une information juridique diffusée à grande échelle

Au-delà des consultations individuelles, l'association a poursuivi en 2025 une stratégie active de diffusion de l'information : **24 webinaires** organisés, l'intervention à **22 conférences**, la tenue d'un stand à **14 salons et forums** et la diffusion de **52 "Mardi conseil"** et **12 lettres d'information**.

Le site internet a confirmé son rôle de point d'entrée majeur avec plus de **227 000 visites** (+16 % par rapport à 2024) et plus de **500 000 pages vues**.

Cette capacité à toucher un large public constitue ainsi un levier essentiel de prévention des litiges et d'appropriation du droit.

L'accompagnement des professionnels et l'expertise au service des politiques publiques

Certifiée Qualiopi, l'ADIL a formé **671 professionnels** en 2025 sur des thèmes aussi stratégiques que l'habitat indigne, les impayés ou les violences conjugales.

L'ADIL siège également dans l'ensemble des instances décisionnelles du logement parisien : Conférence du Logement, PDALHPD, CCAPEX, FSL, CODERST, CLAH, PPLHI, comité de suivi de l'encadrement des loyers, CDAD, dispositif SLIME... Cette présence transversale garantit un apport juridique neutre et continu au service des politiques publiques.

Une feuille de route 2022–2026 quasi intégralement réalisée

L'année 2025 marque aussi l'aboutissement de la quasi-totalité des orientations stratégiques définies pour la période 2022–2026 : accessibilité multicanale consolidée, structuration des accompagnements renforcés et développement de l'offre professionnelle. Il nous faut remercier ici Gauthier CARON-THIEBAULT qui a été à l'initiative de la réflexion, et Hélène LE GALL qui a su mobiliser ses équipes autour du projet validé par tous les administrateurs.

Des équipes engagées, un service de qualité

Et d'ailleurs, n'oublions pas que les résultats de 2025 reposent avant tout sur l'implication et le professionnalisme des équipes salariées de l'ADIL. Répondre à un volume élevé de sollicitations tout en maintenant un haut niveau de qualité, innover dans les modes d'accompagnement, représenter l'association dans de nombreuses instances : c'est ce qu'elles ont accompli cette année. Je leur adresse des remerciements sincères et appuyés.

Grâce à eux, mais aussi grâce à la détermination de tous les acteurs parisiens engagés dans la prévention des expulsions, nous constatons une diminution du nombre d'expulsions à Paris, une exception par rapport à la France entière. L'ADIL a pris depuis 20 ans toute sa place pour animer la charte, les résultats sont là et démontrent s'il en était besoin la valeur du travail partenarial.

Je ne peux terminer ce rapport moral sans exprimer une reconnaissance sincère à Gauthier CARON-THIEBAULT pour ces cinq années qu'il a consacrées à l'ADIL de Paris. Sous sa présidence, l'association a renforcé son positionnement, développé des dispositifs à fort impact et consolidé ses partenariats institutionnels. Je souhaite également saluer sa décision d'assurer la continuité de l'action en proposant la mise en place d'une présidence par intérim en attendant la désignation d'une nouvelle présidence pérenne.



—
Françoise THIEBAULT
Présidente de l'ADIL
—

L'ADIL de Paris, référence en matière d'habitat

Depuis sa création en 1979, l'ADIL de Paris s'est imposée comme un acteur essentiel du droit au logement pour les Parisiennes et les Parisiens.

Centre d'information sur l'habitat défini par l'article L.366-1 du Code de la construction et de l'habitation, l'ADIL a pour mission d'informer et de conseiller gratuitement tous les publics sur l'ensemble des questions juridiques, financières et fiscales liées au logement. Cette information neutre et complète constitue un véritable outil d'accès au droit et contribue à prévenir de nombreux litiges en permettant à chacun de mieux connaître ses droits et obligations.

Les juristes de l'ADIL, diplômés et spécialistes du logement, accompagnent les particuliers dans leurs projets et démarches : accès ou maintien dans un logement décent, sécurisation d'une opération d'accession à la propriété, compréhension du fonctionnement d'une copropriété, ou encore diffusion des nouvelles règles en matière de sécurité et de qualité de l'habitat.

Leur expertise couvre également des domaines tels que la fiscalité immobilière, les règles d'urbanisme, les servitudes ou les relations de voisinage. Cette approche transversale garantit un conseil complet, rigoureusement neutre grâce à la pluralité des partenaires qui composent l'association.

Grâce à son ancrage territorial, l'ADIL de Paris assure un service de proximité au plus près des habitants et participe activement à la mise en œuvre des politiques publiques locales de l'habitat. Son action est rendue possible par la contribution financière de l'ensemble de ses membres, qui en soutiennent les missions d'intérêt général.

Une expertise juridique au service du territoire

L'ADIL de Paris est un référent juridique dans le domaine du logement, au service des particuliers, mais aussi des élus, des services logement et des travailleurs sociaux. En s'appuyant sur une expertise spécialisée en droit du logement, elle apporte un appui technique et neutre à l'ensemble de ces acteurs, ce qui en fait un interlocuteur de confiance sur le territoire parisien.

L'action en faveur des personnes en difficulté constitue l'un de ses axes d'intervention, mené en étroite collaboration avec les services sociaux qui œuvrent à Paris. Cette coopération permet d'articuler accompagnement social et sécurisation juridique des situations. Parallèlement, l'ADIL met les compétences de ses juristes au service des professionnels grâce à une activité de formation certifiée Qualiopi, contribuant ainsi à diffuser et partager une culture juridique commune dans le champ du logement.

Par son contact quotidien avec le public et les professionnels, l'ADIL de Paris est également un observateur privilégié de la demande des particuliers, du comportement des ménages et des pratiques immobilières. Cette position centrale permet à l'ADIL de Paris de développer une connaissance fine des situations rencontrées par les ménages et des évolutions du marché, connaissance qui

s'inscrit dans la dynamique collective du réseau ADIL-ANIL. Membre de ce réseau national, l'ADIL de Paris fait partie d'un ensemble de 83 ADIL couvrant 92 départements et assurant près de 900 000 consultations chaque année, garantissant ainsi une information indépendante, de qualité et homogène sur l'ensemble du territoire.

Le rôle de l'ADIL est enfin clairement délimité : elle n'exerce aucune fonction commerciale ni de négociation et n'a pas pour mission la défense du consommateur. Si elle informe les particuliers sur des points précis du droit du logement, elle reste en dehors de tout acte contentieux ; lorsque la situation l'exige, elle oriente le public vers les organismes spécialisés compétents, tels que les associations de défense des locataires ou les syndicats de propriétaires, dont les coordonnées sont mises à la disposition de chacun.



Les domaines d'expertise

- ★ Le droit de la location
- ★ Les règles d'attribution des logements sociaux, la marche à suivre pour les demandes
- ★ La copropriété
- ★ Les aides aux travaux permettant la maîtrise de l'énergie
- ★ L'accession à la propriété :
 - Les prêts et aides spécifiques
 - Les contrats de construction, de cession ou de travaux
 - Les droits de mutation et l'ensemble des frais annexes
- Les responsabilités en matière de construction
- L'établissement d'un plan de financement ou d'un diagnostic financier adapté à la situation personnelle de l'usager
- ★ Les assurances liées à la construction et au logement
- ★ Le permis de construire et les règles d'urbanisme
- ★ Les relations avec les professionnels de l'immobilier : réglementation, mission, honoraires
- ★ La fiscalité immobilière

2025 en chiffres



L'information et le conseil individuels personnalisés

35 374

Consultations



Prévention des expulsions

687

Accompagnements juridiques

370

Accompagnements socio-juridiques



Observatoire

2

publications



Formation des professionnels

61,5

journées

671

professionnels formés



Information de premier niveau



24

webinaires



22

Conférences



52

Mardi conseil



12

Newsletter



L'INFORMATION DE PREMIER NIVEAU





Les webinaires

Les ADIL de Paris et du Val-de-Marne unissent leurs compétences pour proposer des webinaires conjoints, organisés en ligne et accessibles à un large public. Ces conférences permettent d'apporter un éclairage clair et pédagogique sur des thématiques d'actualité liées au logement, en offrant un temps d'échange avec des juristes spécialisés.



24

webinaires



1 698

Inscrits



604

Participants

Mercredi 22 janvier

Réussir sa location : de la recherche au départ du logement

Mardi 28 janvier

Bail Renov' à destination des propriétaires bailleurs

Jeudi 20 février

Locataires propriétaires, prévenir les impayés de loyers et financer les travaux de rénovation

Mardi 25 février

Atelier Bail Renov' à destination des propriétaires bailleurs

Mardi 18 mars

Webinaire destiné aux propriétaires bailleurs confrontés à des difficultés de paiement de loyers

Mercredi 9 avril

Le DPE : Premier pas vers une rénovation énergétique réussie !

14, 16 et 17 avril

Les Copros Vertes

Mercredi 14 mai

Rénovation énergétique et éco-gestes : Les clés d'un logement performant !

Mercredi 11 juin

Louer malin à Paris : maîtrisez les règles du jeu

16, 19 et 24 juin

Les Copros Vertes

Jeudi 3 juillet

Louer son logement pendant les vacances

Mercredi 9 juillet

| Bail Rénov' à destination des locataires

Mardi 9 septembre

| L'encadrement des loyers à Paris

Mardi 23 septembre

| Bail Rénov' à destination des locataires

Mardi 7 octobre

| La recharge électrique en copropriété :
installation de bornes en logement collectif

Mardi 28 octobre

| Répartition des charges d'eau et de
chauffage en logement collectif

18, 20 et 24 novembre

| Les Copros Vertes

Mardi 9 décembre

| Les nouvelles formes d'accession à la
propriété : le bail réel solidaire



Les conférences

En 2025, l'ADIL de Paris a mené une activité particulièrement soutenue de conférences, ateliers et interventions, témoignant de son rôle de référence dans l'information juridique et l'accompagnement des publics sur les questions de logement. Ses interventions ont porté en priorité sur la prévention des expulsions locatives, l'anticipation des impayés de loyer, les aides et garanties pour l'accès au logement, ainsi que sur les grands enjeux d'actualité du secteur, comme l'encadrement des loyers, la rénovation énergétique ou encore les conséquences de la loi Kasbarian.

Tout au long de l'année, l'ADIL de Paris a ainsi animé ou contribué à de nombreux temps d'échange

Jeudi 16 janvier

| Prévention des expulsions locatives

Lundi 20 janvier

| Table ronde - Interdiction depuis le 1^{er} janvier de louer les logements classés G : risques juridiques et solutions techniques / Quelles conséquences juridiques et pratiques ?

Mardi 04 février

| Intervention - Les actions de prévention des expulsions locatives de l'ADIL de Paris

Jeudi 06 février

| Atelier - Prévention des expulsions locatives

Mardi 04 mars

| Intervention - Anticiper et explorer les différentes solutions face à un impayé de loyer

Mardi 11 mars

| Atelier - Prévention des expulsions locatives

Lundi 17 mars

| Conférence - Le rôle de l'ADIL dans la prévention des expulsions et les enjeux et les impacts de la loi Kasbarian pour les locataires en impayés de loyers

Jeudi 03 avril

| Conférence - Vous êtes confrontés à des difficultés de paiement de loyers ?

Jeudi 10 avril

| Conférence - Quel diagnostic adapté à son projet : DPE, PPT, DTG

Jeudi 10 avril

| Atelier - Prévention des expulsions locatives

Mardi 20 mai

| Conférence - Prévention des expulsions locatives à destination des professionnels

Mardi 06 juin

| Atelier - Prévention des expulsions locatives

Lundi 12 juin

| Conférence - Anticiper et explorer les différentes solutions face à un impayé de loyer

Lundi 23 juin

| Conférence - Travaux privatifs d'intérêt collectif

Mardi 24 juin

| Intervention - Les aides et garanties pour l'accès au logement

Mardi 14 octobre

| Conférence - Les impacts de la loi Kasbarian sur la procédure d'expulsion

Mercredi 05 novembre

| Conférence - L'encadrement des loyers : comment ça marche ?

Jeudi 06 novembre

| Conférence - Rénovation énergétique d'un logement loué : pourquoi et comment ?

Jeudi 06 novembre

| Conférence - Propriétaires Bailleurs ou locataires : quelles solutions pour les impayés de loyers

Vendredi 14 novembre

| Atelier - Expulsion locative : réduire les impayés de loyer et contribuer au maintien des ménages dans leur logement

Jeudi 20 novembre

| Conférence - Anticiper et explorer les différentes solutions face à un impayé de loyer

Jeudi 27 novembre

| Intervention - Les aides et garanties pour l'accès au logemen

Les ateliers Bail Rénov' et Copros Vertes sur les enjeux de la rénovation énergétique

Les Copros Vertes : 1 rendez-vous en 3 temps

1. Comprendre les enjeux avant de rénover en copropriété
2. Rénovation énergétique : financer votre projet en copropriété
3. Piloter un projet de rénovation énergétique en copropriété : les étapes clés



Les Copros Vertes est un dispositif national porté par l'Association QUALITEL et la FNAIM, qui accompagne les copropriétaires et les syndicats dans leurs projets de rénovation énergétique. Il vise à diffuser une véritable culture de l'éco-rénovation en proposant des formations gratuites, en ligne et en présentiel, et des parcours qualifiants pour les professionnels, afin de leur donner les clés pour engager des travaux performants, sécuriser les décisions en copropriété et contribuer aux objectifs nationaux de transition écologique.

▷ CYCLE AVRIL 2025

14, 16 et 17 avril 33 participants

▷ CYCLE JUIN 2025

16, 19 et 24 juin 61 participants

▷ CYCLE NOVEMBRE 2025

18, 20 et 24 novembre 72 participants

Les ateliers Bail Rénov'



Bail Rénov' est un dispositif national, gratuit et neutre, dédié aux propriétaires bailleurs et à leurs locataires du parc privé, conçu pour accélérer la rénovation énergétique des logements mis en location. Financé par les certificats d'économie d'énergie et encadré par le Ministère de la Transition écologique, il vise à améliorer le confort thermique des logements, à réduire la précarité énergétique et à accompagner les bailleurs. À travers des réunions d'information, des visites à domicile, des conseils personnalisés, Bail Rénov' ambitionne de massifier les projets de rénovation performante dans le parc locatif privé sur l'ensemble du territoire.

▷ À DESTINATION DES PROPRIÉTAIRES BAILLEURS :

07 & 28 janvier - 25 février - 06 novembre

228 logements concernés

▷ À DESTINATION DES LOCATAIRES

09 juillet - 23 septembre

17 logements concernés



Le nombre de pages vues a fortement augmenté, atteignant 503 413, en hausse de 9,3%.

Le site internet

La refonte du site internet réalisée en 2022 a permis d'améliorer la communication avec le public et de mieux l'orienter pour une prise de contact (permanences, mail, téléphone et visioconférence). La communication a également été rendue plus efficace :



▯ COMPATIBILITÉ SMARTPHONE



▯ DES ALERTES SUR L'ACTUALITÉ



▯ LOGICIEL DE MAILING

permettant d'augmenter la délivrabilité des emails et analyser les engagements

L'ensemble des moyens de communication mis en œuvre, tels que les visuels, les réseaux sociaux, le nouveau site internet et les affiches, ont permis de constater une hausse significative de la fréquentation du site internet.

Le site internet de l'ADIL de Paris constitue un point d'entrée unique vers l'ensemble de ses services d'information sur le logement, accessible partout, à tout moment et compatible avec les smartphones. Il permet au public de s'informer de manière autonome et de contacter l'ADIL via tous les canaux de consultation disponibles : en ligne, par téléphone, par courriel, en visioconférence ou en présentiel.

En 2025, le site s'est affirmé plus que jamais comme une référence incontournable pour les Parisiennes et Parisiens : il a enregistré plus de 227 944 visites, soit une progression de 16% par rapport à 2024, et le nombre de pages vues a également fortement augmenté, atteignant 503 413, en hausse de 9,3%.



11 650

téléchargements

Thèmes principaux des téléchargements :

797

Fonds de solidarité pour le logement de Paris – Formulaire de demande

550

Schéma de la procédure d'expulsion en cas d'impayés de loyer et de charges

515

Catalogue de formation 2025

482

Le logement parisien en chiffres n° 23

445

Modèle de courrier : Demande de mise en conformité avec les normes relatives à la décence

405

Fiche pratique : Quelles sont les différentes obligations du bailleur vis-à-vis de son locataire ?

348

Le logement parisien en chiffres n° 24

282

Modèle de courrier : Demande d'un décompte de charges au bailleur

277

Modèle de courrier : Demande de restitution du dépôt de garantie

224

Fiche de saisine de la CCAPEX de Paris

211

Fiche pratique : La lutte contre l'habitat indigne évolue

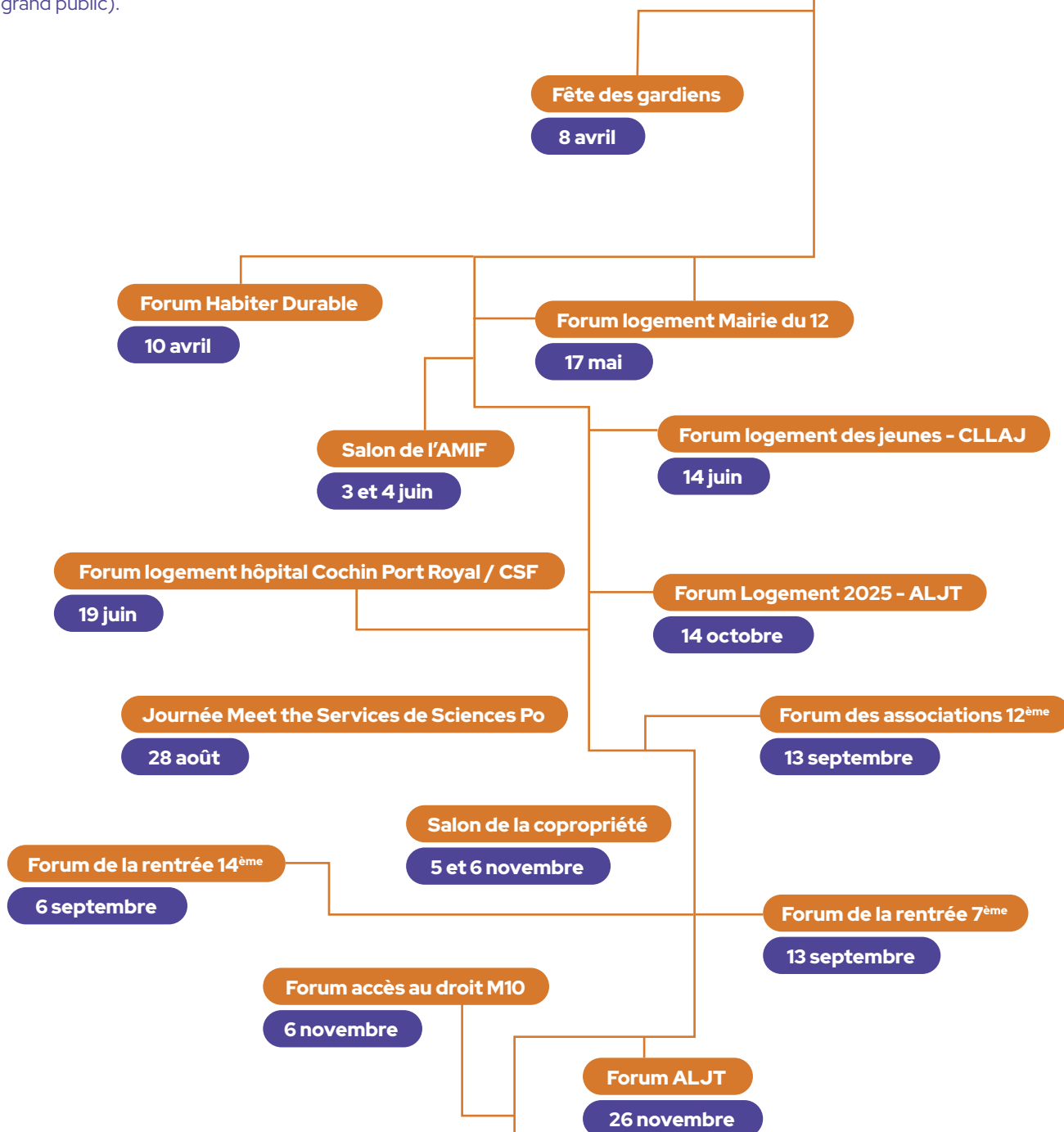


Cette dynamique témoigne de l'utilité du service dans un contexte de forte demande d'éclairages juridiques sécurisés, en particulier sur l'encadrement des loyers, le congé du bailleur ou encore sur les impayés de loyers.

Salons et forums

En 2025, l'ADIL de Paris a renforcé sa présence de terrain en participant à de nombreux salons et forums parisiens, afin d'aller au-devant des publics et de diffuser une information neutre et gratuite sur le logement.

Tout au long de l'année, ses juristes ont tenu des stands, animé des permanences juridiques ou participé à des conférences pour répondre aux questions des locataires, bailleurs, copropriétaires, gardiens d'immeubles, étudiants et jeunes actifs, en lien étroit avec les acteurs locaux (Ville de Paris, CLLAJ, ALJT, associations, établissements d'enseignement supérieur, organisateurs de salons professionnels ou grand public).



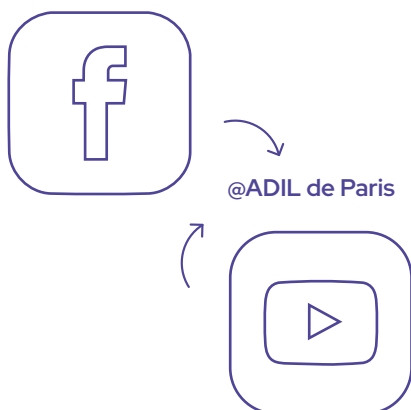
Des contenus d'information multicanaux sur le logement

52

mardi conseil



Ces visuels sont diffusés chaque mardi sur les réseaux sociaux de l'ADIL, sous la forme de questions-réponses courtes qui abordent, à chaque publication, un point précis du droit du logement. Ils sont également repris sur le site internet de l'ADIL de Paris, où ils sont rassemblés sous la forme d'un « quiz logement » invitant le public à tester ses connaissances à travers une série de questions aléatoires et ludiques sur la location, la copropriété, le droit au logement ou encore les aides financières.



La lettre mensuelle d'information

L'ADIL de Paris publie régulièrement des articles sur l'actualité du logement en s'appuyant sur plusieurs canaux complémentaires : une lettre mensuelle d'information, ses comptes sur les réseaux sociaux où sont diffusés des contenus courts et accessibles, ainsi que son site internet qui centralise l'ensemble de ces ressources. Ce dispositif éditorial permet de toucher un large public et de relayer, de manière pédagogique, les évolutions législatives, les aides disponibles et les bonnes pratiques en matière de location.



<https://fr.linkedin.com/company/adil-de-paris>

Les réseaux sociaux

Les comptes de l'ADIL de Paris sur les réseaux sociaux (LinkedIn, Facebook et YouTube) relaient régulièrement ses actions et ses contenus d'information. Les « Mardi conseil », qui proposent chaque semaine une question-réponse juridique, ainsi que les principaux événements organisés par l'ADIL ou auxquels elle participe, y sont mis en avant afin de toucher un public plus large et de renforcer la visibilité de l'ensemble des ressources produites par l'Agence au-delà de son seul site internet.



LES CONSULTATIONS JURIDIQUES, FINANCIÈRES ET FISCALES SUR LE LOGEMENT



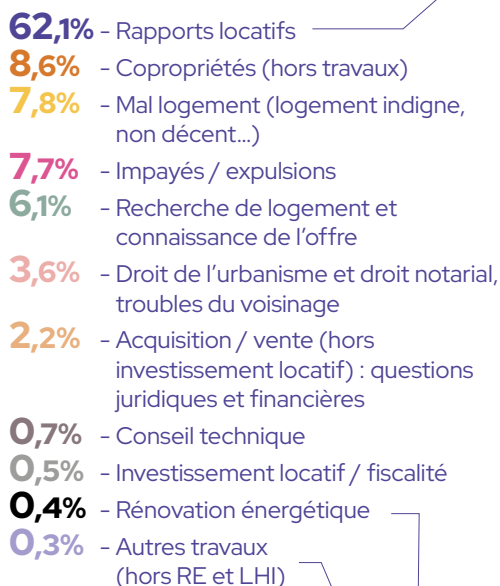
En 2025, l'ADIL a réalisé **35 374** consultations dont **1 010** multithématiques

La répartition des thématiques est la suivante :

62%

des sollicitations
portent sur les
rapports locatifs

- 58% en 2023
- 59% en 2024



Source : AdilsterWeb

9%

des demandes
concernent la
copropriété

- 9% en 2023
- 9% en 2024

8%

concernent
l'habitat indigne
ou non-décent

- 8% en 2023
- 9% en 2024

8%

des sollicitations
concernent
les impayés et
expulsions

- 8% en 2023
- 9% en 2024

6%

pour la recherche
de logement

- 7% en 2023
- 7% en 2024

4%

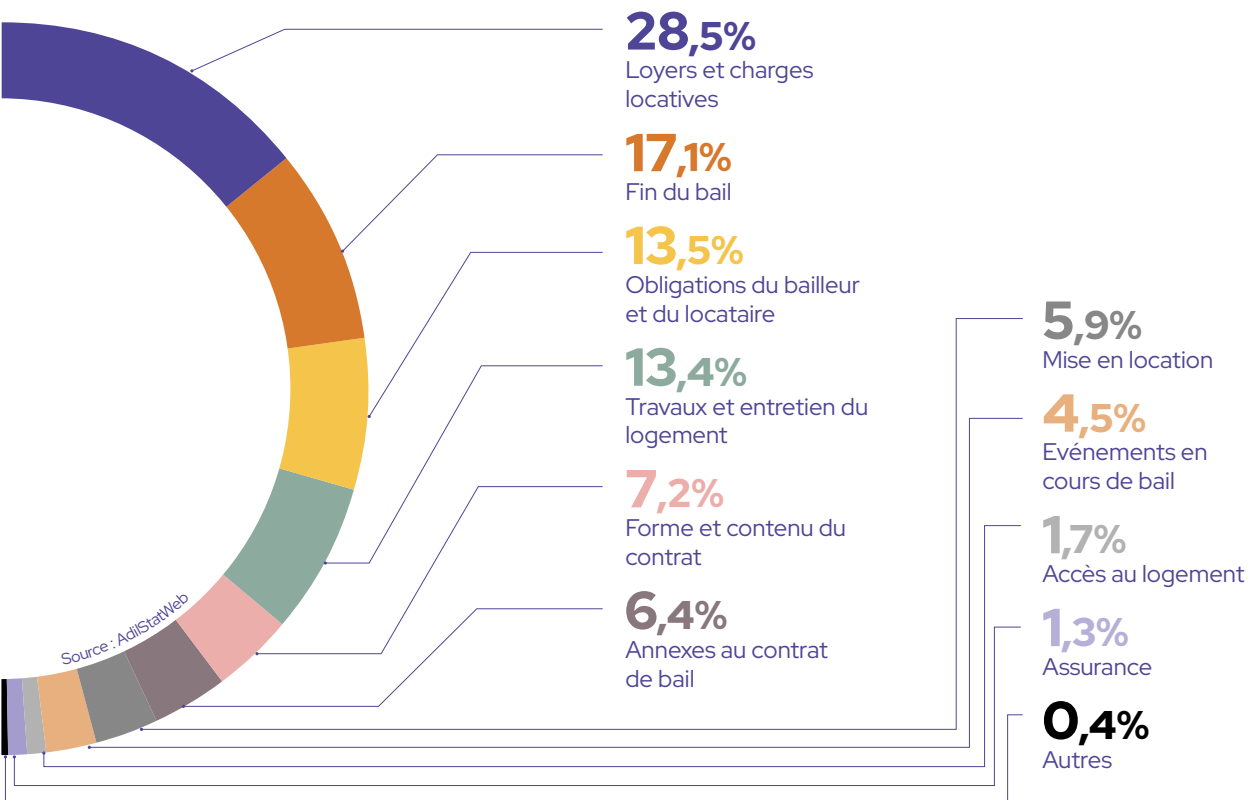
des demandes
portent sur
l'urbanisme
et troubles de
voisinage

- 3% en 2023
- 3% en 2024

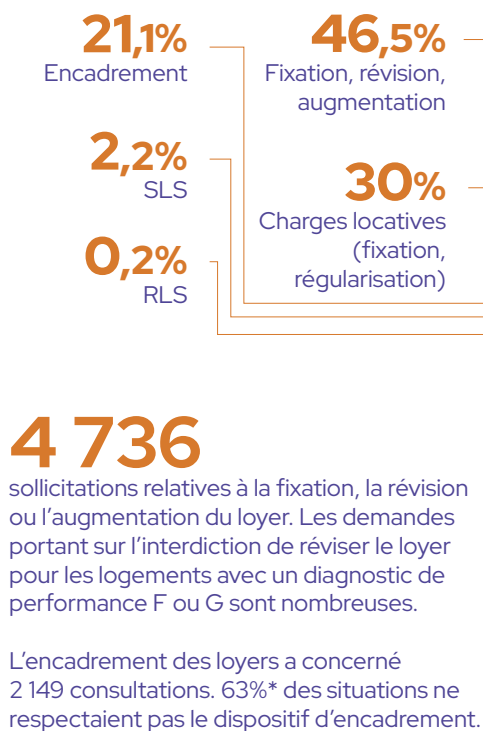
**Les autres
sollicitations ont
concerné**

- l'acquisition / vente **2,2%**
- le conseil technique **0,7%**
- l'investissement locatif / fiscalité **0,5%**
- la rénovation énergétique **0,4%**
- les autres travaux (hors RE et LHI) **0,3%**

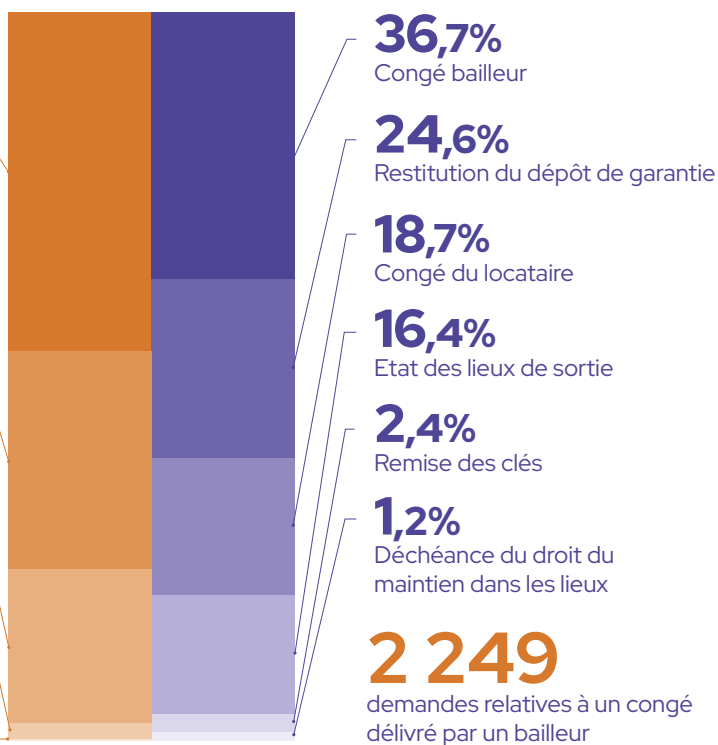
Les rapports locatifs



Loyers et charges locatives

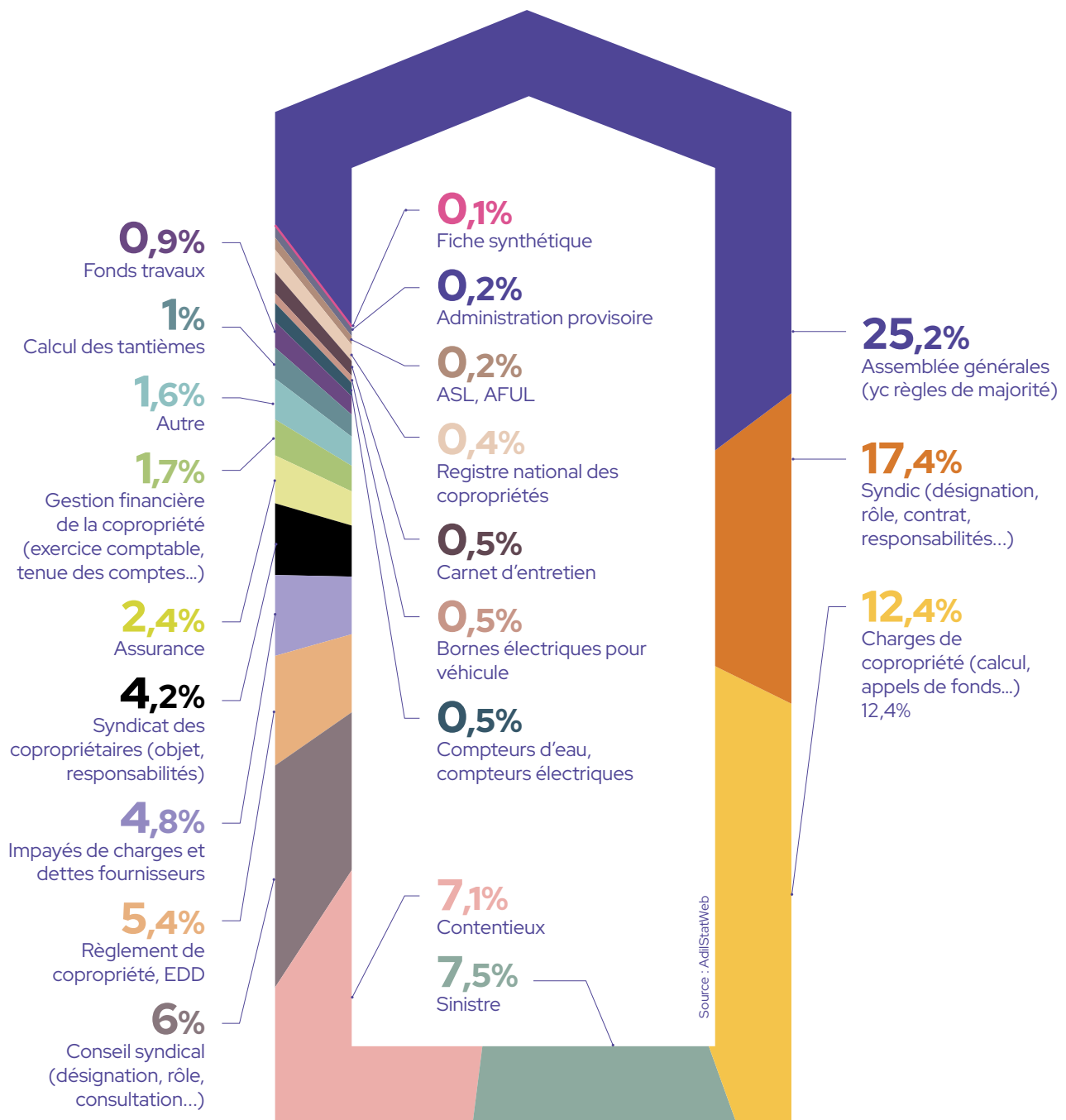


Fin du bail



*Non-respect avéré 44% ; non-respect présumé 19%. Le non-respect est dit « présumé » lorsque le loyer déclaré semble excéder le plafond réglementaire, mais que certains éléments nécessaires à une vérification complète (comme la nature du bail, la surface exacte, le montant des charges ou encore l'éventuelle application d'un complément de loyer) sont absents ou incertains. Le non-respect est qualifié d'« avéré » lorsqu'il est confirmé après analyse approfondie du dossier et de l'ensemble des justificatifs.

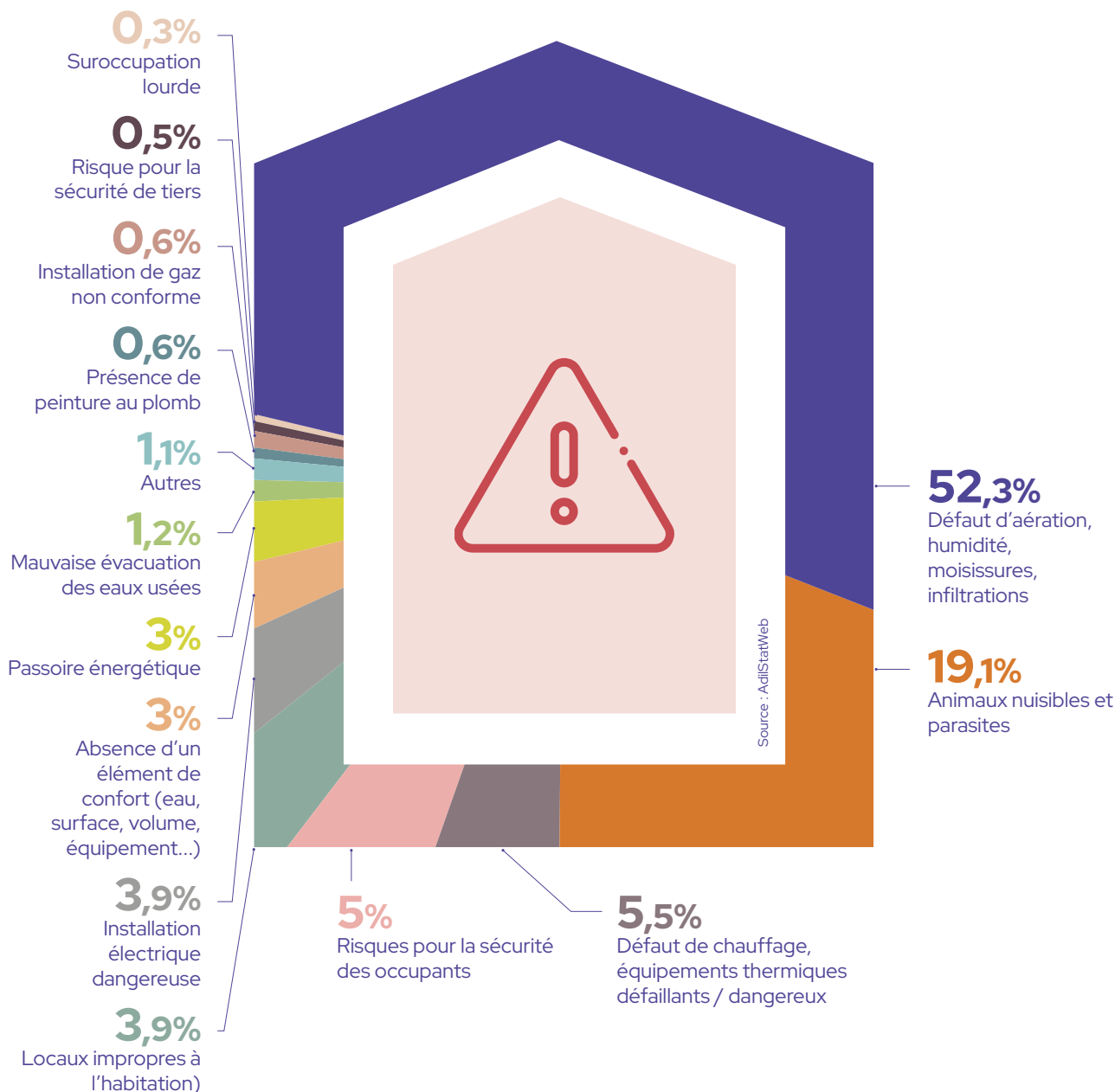
La copropriété



Les copropriétaires interrogent majoritairement les juristes de l'ADIL sur l'organisation et le fonctionnement de l'assemblée générale.

Le rôle du syndic et les charges de copropriété sont également des questions récurrentes.

Le mal-logement



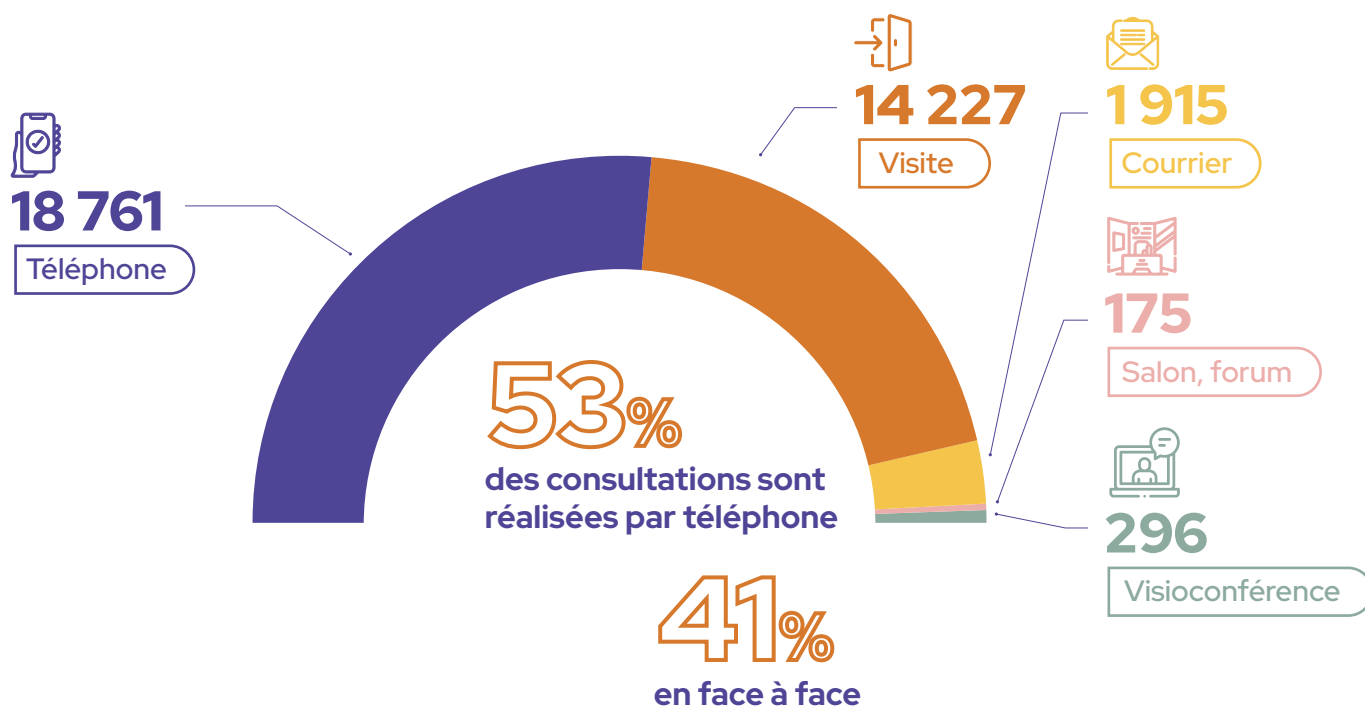
1 706

demandes ont porté sur le défaut d'aération, la présence d'humidité, de moisissures et infiltrations dans le logement.

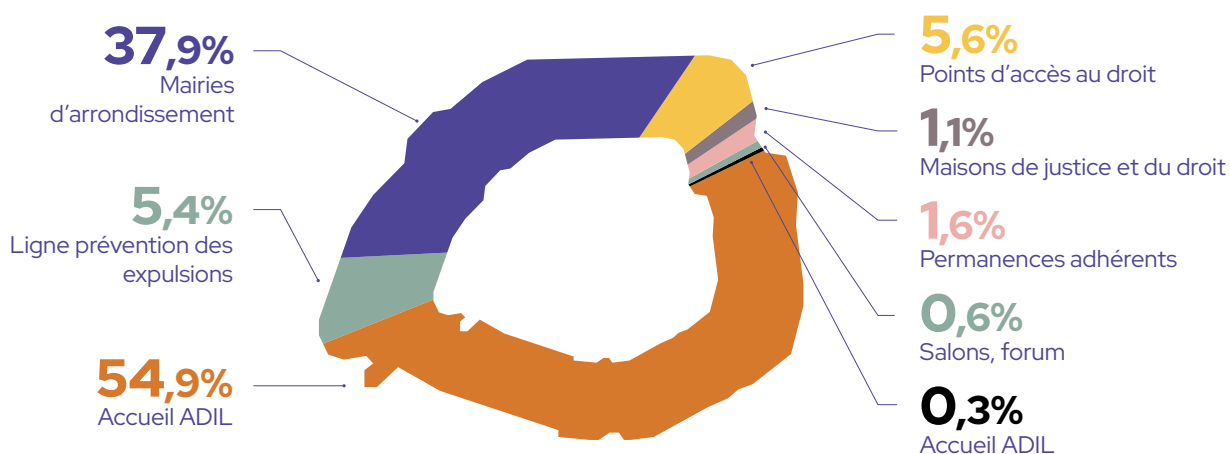
624

concernent la présence de nuisibles.

Les modalités de réalisation des consultations



Un maillage territorial de proximité au service des Parisiens



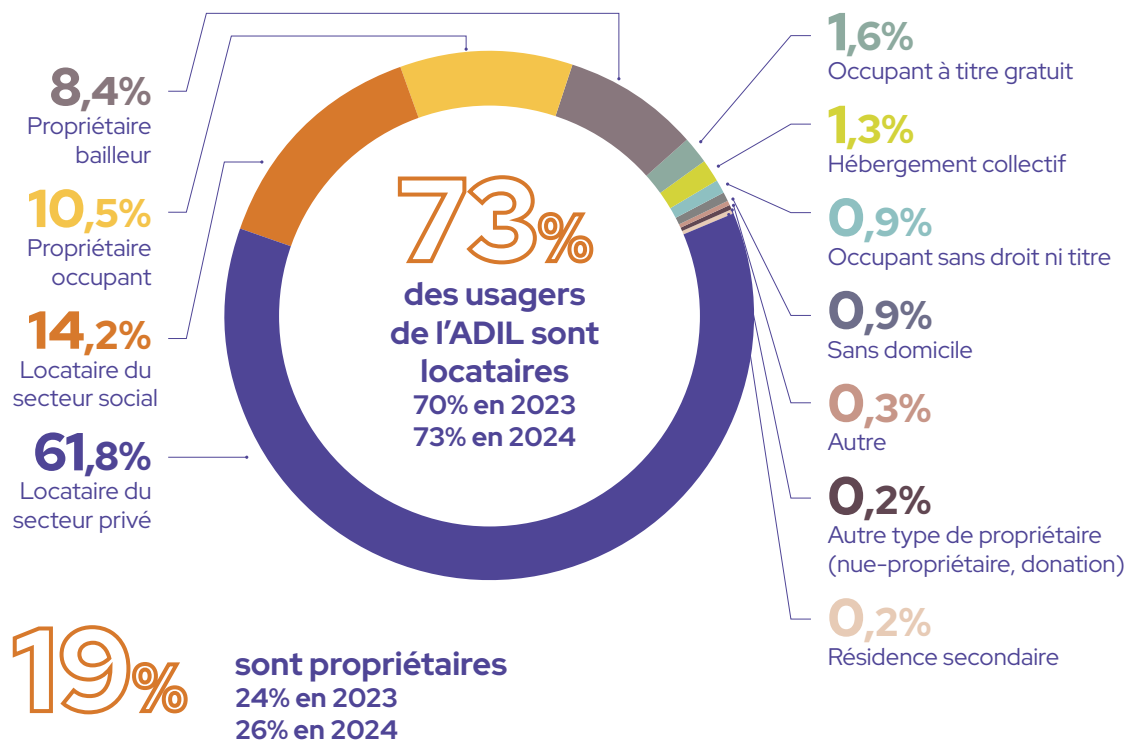
Les 17 mairies d'arrondissement accueillent chaque semaine au moins une permanence de l'ADIL, permettant aux habitantes et habitants de rencontrer un juriste au plus près de chez eux. L'ADIL est également présente dans l'ensemble des Points d'Accès au Droit et Maisons de Justice et du Droit du territoire parisien, soit 9 pôles de consultations couvrant différents domaines du droit (logement, famille, consommation, pénal, conciliation, etc.).

La présence, en un même lieu, de plusieurs intervenants spécialisés facilite l'orientation des ménages : ils peuvent être conseillés sur l'ensemble de leurs difficultés juridiques et, bien souvent, éviter un recours aux tribunaux.

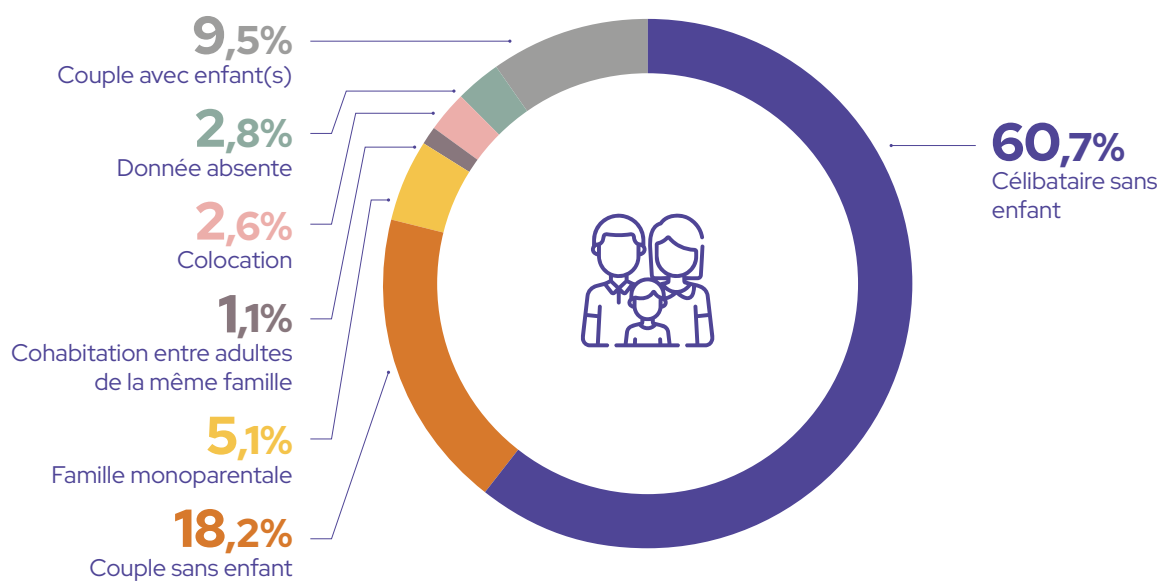
Les juristes de l'ADIL interviennent également chez certains partenaires de l'association, ainsi que lors de salons et forums, afin de rendre l'information juridique sur le logement accessible à un public encore plus large.

Ceux qui sollicitent l'ADIL

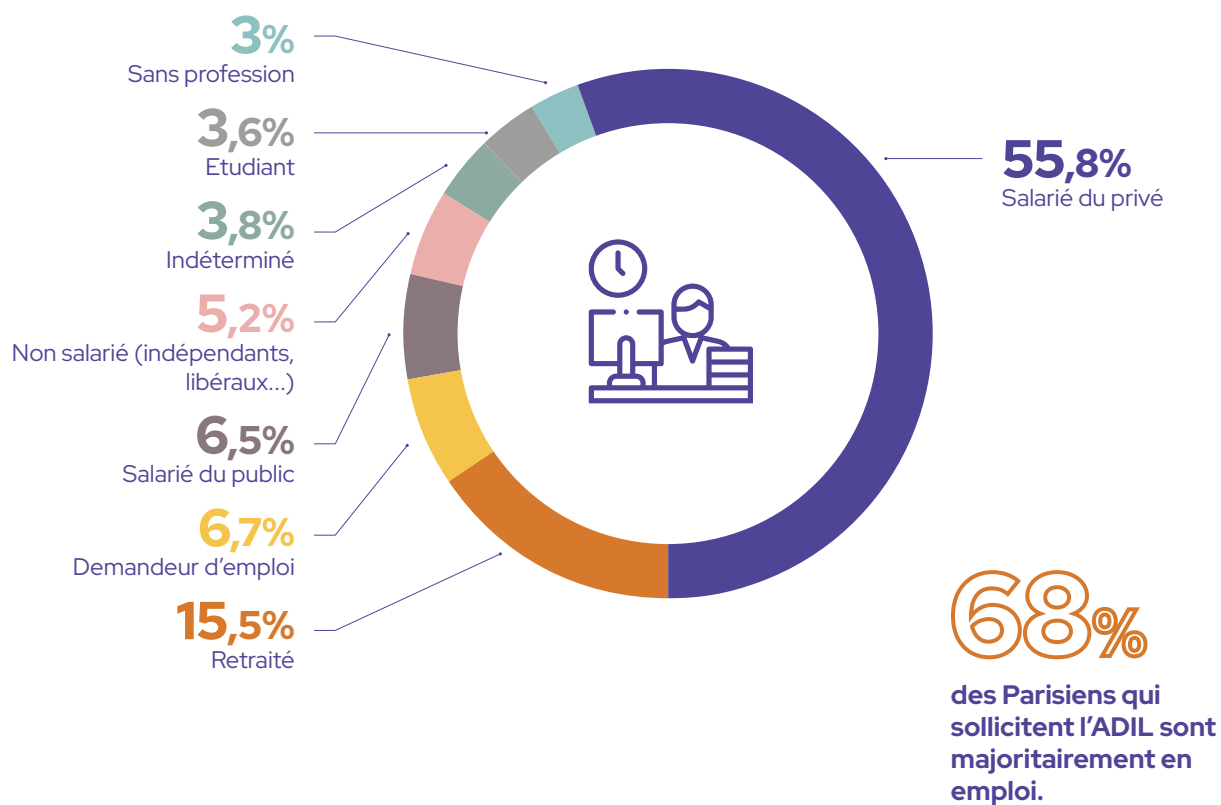
Statut d'occupation



Situation familiale



Situation dans l'emploi





LES ACCOMPA- GNEMENTS JURIDIQUES RENFORCÉS



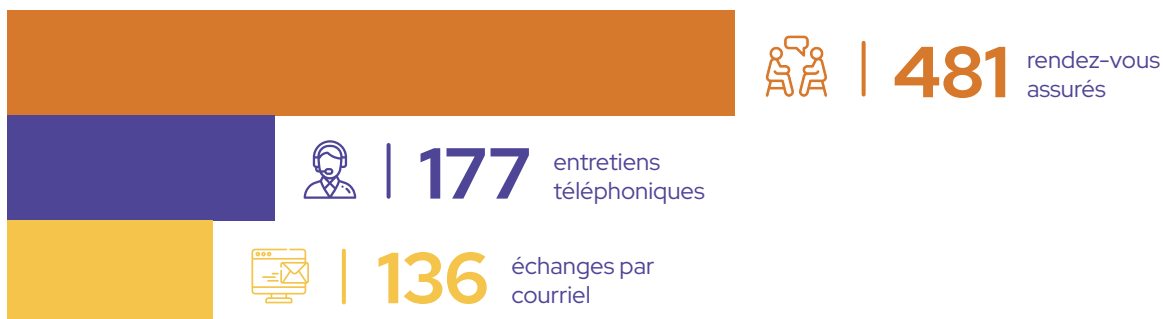
Les impayés de loyer et la prévention des expulsions locatives

L'accompagnement juridique des locataires du parc privé destinataires d'un commandement de payer

L'ADIL de Paris est mandatée depuis 2019 par la DRIHL de Paris, la Direction des Solidarités de la Ville de Paris et la CAF de Paris afin d'assurer une mission d'accompagnement juridique auprès des locataires du parc privé destinataires d'un commandement de payer, premier acte pouvant conduire à une procédure d'expulsion.

En 2025, 2248 commandements de payer ont été transmis à l'ADIL de Paris. L'ADIL s'est ainsi mise à la disposition de 51% des locataires du parc privé concernés par cet acte.

Parmi les ménages ayant effectivement reçu le courrier adressé par l'ADIL, 32 % ont pris contact avec nos services.



345

diagnostics juridiques personnalisés ont été réalisés permettant un examen approfondi de la situation locative et sociale du ménage ainsi qu'une orientation vers les différents acteurs et solutions adaptés.

Il est important de noter que dans 69% des cas le ménage rencontré ne dispose d'aucun suivi social.



La dette moyenne des ménages reçus est de 5 310€, elle résulte principalement d'une baisse de revenus liée à l'activité professionnelle (39% des cas) ou d'un conflit avec le bailleur (26% des cas).

L'accompagnement par un juriste est essentiel et permet d'identifier d'éventuelles irrégularités ou éléments susceptibles de remettre en cause tout ou partie du commandement de payer ou de la dette locative. Ainsi, dans 42 % des situations analysées, une part de la dette apparaît contestable, pour un montant cumulé de 209 368 €, soit 12 % du total des dettes examinées.

Enfin, pour l'ensemble des situations, les ménages sont informés des suites possibles à ce commandement de payer et notamment, en cas d'assignation devant le juge, de l'importance d'être présents ou représentés à l'audience, afin de solliciter le maintien dans leur logement. Il leur est également rappelé que la reprise du paiement du loyer courant avant

42%

des situations analysées, une part de la dette apparaît contestable, pour un montant cumulé de 209 368 €

la date d'audience est aujourd'hui une condition déterminante pour envisager la suspension de la clause résolutoire de leur bail. Cette information revêt une importance particulière pour les ménages ayant cessé volontairement de régler leur loyer en raison d'un litige avec leur bailleur, situation rencontrée dans plus d'un quart des cas.

L'accompagnement socio juridique des locataires du parc privé destinataires d'une assignation ou d'un commandement de quitter les lieux

L'Équipe Mobile propose un binôme innovant juriste/travailleur social offrant une évaluation coordonnée aux locataires du parc privé.

Depuis le lancement de l'action en 2021, plus de 7 600 ménages ont été contactés. Sur cette même période (2021-2025), plus de 1 280 ménages ont été reçus en entretien.



370

ménages reçus, conformément à l'objectif d'accompagnement d'environ 300 ménages.

163 diagnostics socio-juridiques écrits ont été réalisés pour soutenir les ménages.

37% des ménages ont repris le paiement des échéances courantes (intégralement ou partiellement)

En 2025, le suivi de 253 ménages a été clôturé

23% de ces ménages ont bénéficié de l'ouverture d'au moins un nouveau droit

63% des ménages assignés se sont rendus à l'audience (contre 40% au niveau national et 56% à Paris en 2024)

51 relogements (tous stades confondus) ont été permis grâce à cette action

47% des situations se sont résolues de manière positive (maintien - relogement - remise de clés avec hébergement chez tiers), dont 22% de relogements accompagnés

Près de **20%** des ménages ont été accompagnés pour le dépôt d'une demande de logement social (DLS)

16% des ménages (souvent après la décision de justice) ont été accompagnés pour le dépôt de leur dossier DALO

La ligne téléphonique dédiée aux locataires, propriétaires-bailleurs et professionnels

01 42 79 50 39

Mise en place en 2001 dans le cadre de la première charte parisienne de prévention des expulsions locatives, la ligne téléphonique « prévention des expulsions » permet à toute personne confrontée à un impayé de loyer ou de charges, ou à une procédure d'expulsion déjà engagée, d'échanger rapidement avec un juriste spécialisé de l'ADIL de Paris.

Elle est accessible aux locataires du parc privé comme du parc social, ainsi qu'aux propriétaires-bailleurs et aux professionnels, pour faire le point sur la situation, identifier les démarches possibles et prévenir l'aggravation de la dette.

Les situations les plus complexes donnent lieu à la constitution d'un dossier complet par l'ADIL et, lorsque cela s'avère nécessaire, à une orientation vers la CCAPEX (Commission de coordination des actions de prévention des expulsions) : 30 situations ont ainsi été orientées en 2025, afin de mobiliser l'ensemble des partenaires autour du maintien dans le logement.



1 938

consultations ont été réalisées via cette ligne en 2025, illustrant son rôle central dans l'information et l'accompagnement des ménages menacés d'expulsion

Un guichet unique d'expertises pour les locataires dans les locaux de l'ADIL

À l'ADIL de Paris, les ménages en difficulté accèdent, en un seul lieu, à un réseau de permanences complémentaires organisées avec nos partenaires. L'objectif est d'éviter les parcours complexes, de ga-

agner en réactivité et d'apporter une réponse globale aux situations d'impayés de loyers, de surendettement ou de menace d'expulsion.

Un juriste

de l'ADIL réalise un premier diagnostic, identifie les leviers juridiques et oriente le ménage vers les bons dispositifs.

Un avocat bénévole

du Barreau de Paris Solidarité intervient en cas d'assignation pour apporter un appui juridique renforcé et préparer la défense des locataires.

- ▣ 21 permanences tenues
- ▣ 107 rendez-vous organisés (91% de taux de présence)
- ▣ 51 droits de suite

Un travailleur social de l'ESPEX

prend le relais pour ouvrir les droits sociaux, déclencher un suivi dans la durée et coordonner les démarches avec les services compétents.

- ▣ 61 ménages orientés
- ▣ 35 nouveaux suivis sociaux

Action Logement

peut être saisi directement pour les salariés du secteur privé, afin de mobiliser les aides et garanties facilitant le maintien dans le logement ou un relogement adapté.

- ▣ 6 ménages orientés vers le service d'accompagnement social d'Action Logement

L'association CRESUS

accompagne les personnes en situation de surendettement, par un suivi budgétaire personnalisé et, le cas échéant, la constitution d'un dossier de surendettement.

▷ 40 permanences tenues

▷ 194 rendez-vous honorés (dont 54 par téléphone)

Chaque acteur intervient au bon moment, dans un cadre adapté et sans rupture pour le ménage, ce qui permet de sécuriser les parcours, de débloquer des solutions concrètes (maintien dans les lieux, aides financières, accompagnement budgétaire, défense juridique) et de prévenir de nouvelles difficultés.

Ce fonctionnement en synergie a démontré son efficacité : l'ADIL de Paris s'impose comme un véritable point d'appui opérationnel pour prévenir les expulsions locatives et soutenir les publics les plus fragiles.

La contribution à l'animation et à la coordination de la politique territoriale de prévention des expulsions

Deux postes de chargé de mission financés par l'Etat contribuent à l'animation et à la coordination de la politique territoriale de prévention des expulsions conformément aux objectifs du plan quinquennal pour le Logement d'abord et la lutte contre le sans-abrisme 2023-2027.

En 2025, les chargés de mission ont poursuivi leur mission d'information, de sensibilisation, de mobilisation et d'outillage des partenaires et des professionnels. Ils ont notamment participé à une conférence débat organisée par l'UDAF et sont intervenus à des forums organisés par la FNAIM, la CAF, des mairies d'arrondissement, ainsi qu'au club des territoires Logement d'Abord LDA, ou encore au salon de la copropriété. Ils ont également coanimé un club social et contentieux organisé par l'AORIF à destination des bailleurs sociaux adhérents.

Conformément à la feuille de route de l'ADIL une boîte à outil prévention des expulsions à destination des professionnels, notamment travailleurs sociaux, a été élaborée sous forme de fiches pratiques et synthétiques dont la diffusion est prévue au 1er semestre 2026.

Les chargés de mission ont également participé au tournage de la vidéo « 5 points essentiels pour se préparer à l'audience en cas d'impayés locatifs » proposée par la DIHAL et contribué à la création d'un clip vidéo élaboré par la direction des affaires juridiques (DAJ) de la Ville de Paris pour sensibiliser les ménages et favoriser l'accès aux droits. Ces deux vidéos mentionnent le numéro SOS loyer impayés renvoyant vers la ligne dédiée de l'ADIL.

Le partenariat avec la CAF s'est poursuivi avec la co-organisation et la co-animation des webinaires « Propriétaire Bailleur : anticiper et explorer les différentes solutions face à un impayé de loyer » dont le format a été adapté et proposé pour la première fois aux allocataires de la CAF.

Deux grands chantiers ont été lancés en 2025 :

1. La définition d'un projet d'étude socio-démographique sur l'évolution du profil des ménages reçus dans le cadre de la mission CDP et de l'équipe mobile du parc privé. Cette étude permettra de mesurer l'évolution du profil des ménages reçus en proposant

des éléments comparatifs avec le profil de la population parisienne. Un volet enquête permettra d'évaluer ce qui facilite la mobilisation des ménages dans un objectif d'amélioration de nos pratiques (publication prévisionnelle de l'étude : septembre 2026).

2. La finalisation d'un projet d'équipe mobile à déployer dans le parc social. Ce projet expérimental, qui entrera en phase opérationnelle début 2026, est initié avec trois bailleurs sociaux parisiens et val-de-marnais (Elogie Siemp, CDC Habitat et Vallophis Habitat). Il s'agira d'aller vers les locataires en rupture de lien avec leur bailleur (saisine des situations par les bailleurs) par

l'intervention d'un binôme travailleur social et juriste de l'ADIL. Le rôle du binôme sera de stabiliser la situation des locataires, de rétablir le contact avec le conseiller social et de contribuer ainsi à la réduction du taux d'impayés et d'expulsion. Au cas par cas, un accompagnement social renforcé pourra être proposé.



L'encadrement des loyers

Dans le cadre du dispositif d'encadrement des loyers, la Ville de Paris soutient l'ADIL pour la mise en place d'une mission hebdomadaire de conseil juridique assurée en visioconférence. Ce service offre aux usagers un accompagnement individualisé sur les règles d'encadrement des loyers et les aide à comprendre concrètement l'application du dispositif à leur situation.

Mis en place fin novembre 2023, il propose à minima cinq créneaux par semaine, sur rendez-vous, avec un juriste spécialisé. Il vient compléter les permanences « classiques » de l'ADIL dans les mairies d'arrondissement, les Points d'Accès au Droit et les Maisons de Justice et du Droit, ainsi que les possibilités de consultation par téléphone et par courriel.

247

rendez-vous proposés
et réservés

92%

des rendez-vous sont
honorés

17%

de cas où le
complément de loyer
est souvent mal justifié,
voire injustifié

> 50%

des consultations avec
l'ADIL interviennent après
l'expiration du délai de
contestation

18, 11, 15, 20
et 19^{ème}

les arrondissements où la demande est la plus forte

Près de

2/3

des loyers analysés
sont potentiellement
non-conformes

Le non-renouvellement du contrat de location



Depuis le 15 janvier 2024, l'ADIL de Paris a mis en place un service spécifiquement dédié à l'analyse des congés délivrés par les bailleurs lorsqu'ils ne souhaitent pas renouveler le contrat de location. Ce dispositif s'adresse à la fois aux locataires et aux propriétaires bailleurs pour les logements situés à Paris et permet de vérifier avec un juriste si le congé respecte les conditions légales de fond et de forme.

Pour accéder à ce service, une ligne téléphonique dédiée est ouverte chaque matin, du lundi au vendredi, offrant un temps d'échange individualisé avec un expert du droit locatif. En apportant un éclairage précis sur la législation applicable au non-renouvellement des baux, ce dispositif sécurise les démarches des ménages et des propriétaires et contribue à prévenir, autant que possible, l'émergence de situations contentieuses.

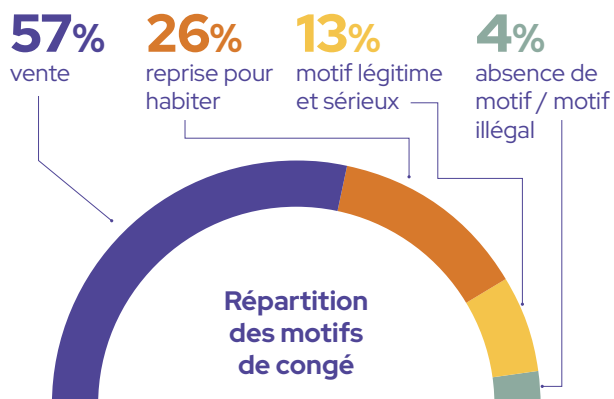
Bilan 2025 de la mission congé : analyse des congés locatifs à Paris

Volume et typologie des congés

111

dossiers traités

Volume total des dossiers analysés par la mission congé au cours de l'exercice 2025



Diagnostic de conformité juridique



34%

de non conformité sur la forme

Taux de respect des procédures légales de notification (délais de préavis, mentions obligatoires, mode d'envoi)



18%

de non conformité sur le fond

Taux de validation du caractère réel et sérieux du motif invoqué par le bailleur

Points de vigilance et risque identifiés



Suspicion de fraude

Plusieurs cas signalent des congés frauduleux, notamment des reprises déguisées ou des ventes fictives faisant suite à des désaccords entre le bailleur et le locataire.



Protection des locataires vulnérables

Une attention particulière est portée aux locataires protégés (critères d'âge et de ressources) dont les droits ne sont pas toujours respectés lors de la délivrance du congé.



Erreurs de notification

Des irrégularités fréquentes sont notées concernant l'absence de notification au partenaire de PACS ou des problèmes de réception de l'avis de passage du commissaire de justice.



L'ACCOMPAGNEMENT DES PROFESSIONNELS



L'activité de formation professionnelle

Depuis près de quarante ans, l'ADIL de Paris forme les acteurs du logement aux enjeux juridiques et réglementaires qui encadrent leurs interventions quotidiennes. Certifiée Qualiopi, elle est reconnue comme un organisme de référence pour la qualité de ses formations, construites à partir de situations concrètes et des évolutions récentes du droit, afin de répondre au plus près aux besoins opérationnels des professionnels de terrain.

Spécialistes de la formation juridique appliquée, les juristes de l'ADIL accompagnent les acteurs publics, associatifs et parapublics dans la montée en compétence de leurs équipes, à travers des modules actualisés en permanence, articulant apports théoriques, études de cas, échanges d'expériences et mises en situation pratiques. Les programmes peuvent être

adaptés aux spécificités des structures (services logement, organismes sociaux, associations, collectivités, etc.), ce qui permet de traiter aussi bien les fondamentaux des rapports locatifs que des thématiques ciblées comme la prévention des impayés, la lutte contre l'habitat indigne ou la copropriété en difficulté.

L'année 2025 a confirmé la pertinence et la solidité de ce positionnement : l'offre de formation de l'ADIL de Paris, adossée à une expertise de terrain nourrie par les consultations quotidiennes auprès du public, s'est imposée comme un levier essentiel pour sécuriser les pratiques professionnelles et diffuser une culture juridique partagée entre les différents acteurs du logement.



51

sessions
organisées



671

stagiaires
formés



4 795

heures de
formations



22

organismes nous
ont fait confiance

L'offre de formation de l'ADIL de Paris se décline en deux formats complémentaires, inter-entreprises et intra-entreprise, afin de s'adapter à la diversité des structures et des besoins rencontrés.

Les formations intra-entreprises, organisées au sein même des organismes demandeurs, représentent la grande majorité des actions menées, tant en nombre de stagiaires (près de 82%) qu'en volume horaire (plus de 73%). Elles permettent de travailler avec des équipes complètes, sur des problématiques directement liées à leurs pratiques et à leur territoire, en ajustant le contenu, les cas pratiques et le niveau de technicité au profil des participants.

Les formations inter-entreprises, bien que moins nombreuses, conservent toute leur pertinence pour réunir autour d'un même module des professionnels issus de structures variées (associations, collectivités, bailleurs, services sociaux, etc.). Elles favorisent les échanges de pratiques, le partage d'expériences et la mise en perspective des enjeux juridiques dans des contextes d'intervention différents, tout en garantissant un socle commun de connaissances.

Les thématiques les plus demandées reflètent les enjeux majeurs du terrain :

- ▯ **Habitat indigne et insalubrité**
- ▯ **Impayés de loyers et expulsion**
- ▯ **Demande de logement social**
- ▯ **Violences conjugales et sort du logement**

En partenariat avec l'ADIL du Val-de-Marne, cette offre s'appuie sur un catalogue commun, régulièrement enrichi et mis à jour, ce qui assure une cohérence des contenus, une réactivité face aux évolutions législatives et une expertise partagée entre les deux agences au bénéfice de l'ensemble des professionnels formés.



L'accompagnement quotidien des acteurs publics et professionnels

L'ADIL de Paris propose, avec la **ligne ADIL+**, un accompagnement quotidien spécifiquement dédié à ses partenaires institutionnels et professionnels du logement. Ce service expert fonctionne comme un guichet d'appui dédié, offrant à ces acteurs un accès direct, réactif et sécurisé à l'analyse des juristes de l'ADIL.

Accessible par téléphone et par courriel, ADIL+ permet de solliciter l'avis de l'ADIL sur des situations com-

plexes, de vérifier la conformité juridique de certaines pratiques, d'interpréter des textes récents ou encore de sécuriser les orientations prises dans l'accompagnement des ménages. En apportant des réponses argumentées, pédagogiques et immédiatement mobilisables, ce dispositif constitue un soutien structurant pour l'ensemble des acteurs de l'habitat partenaires de l'ADIL de Paris, et contribue à harmoniser et sécuriser les pratiques professionnelles sur le territoire parisien.

L'expertise juridique au service des politiques publiques du logement

L'ADIL de Paris met son expertise juridique au service de la conception, de la mise en œuvre et du suivi des politiques publiques du logement, en participant activement à de nombreuses instances locales. Elle y apporte un éclairage neutre sur le cadre juridique, contribue à sécuriser les décisions prises et favorise une application cohérente et efficace des dispositifs sur le territoire parisien.

Elle siège dans les instances suivantes :

- ▣ **Conférence du Logement** : co-présidée par la Maire de Paris et le Préfet de Région, Préfet de Paris cette instance stratégique réunit les maires d'arrondissement et les principaux acteurs du logement dont l'ADIL.
- ▣ **Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées (PDALHPD)** : l'ADIL est membre du Comité Responsable du PDALHPD de Paris. Le PDALHPD est un dispositif partenarial et opérationnel piloté conjointement par l'État et la Ville de Paris. Il a pour objectif la coordination des politiques publiques sur le territoire parisien en matière de logement et d'hébergement, dans le cadre d'une stratégie partagée.
- ▣ **Commissions d'attribution de logements sociaux** : l'ADIL siège dans trois commissions de désignation de mairies d'arrondissement (Paris Centre, 10ème et 12ème arrondissement). Elle y apporte un regard juridique neutre, contribuant à garantir l'équité, la transparence et la sécurité des décisions d'attribution. En 2025, l'ADIL a participé à 24 commissions.
- ▣ **Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)** : l'ADIL siège de droit dans l'une des quatre commissions du FSL et intervient deux fois par mois pour fournir une analyse juridique en séance, mais aussi en amont et en aval des commissions participant ainsi à orienter les décisions d'attribution d'aides en faveur des ménages en difficulté. En 2025, l'ADIL a participé à 13 commissions.
- ▣ **Commission de Coordination de Prévention des Expulsions (CCAPEX)** : en participant aux réunions mensuelles, l'ADIL contribue à l'examen approfondi des situations les plus complexes en proposant des solutions juridiques adaptées et en mobilisant les leviers de prévention. En 2025, l'ADIL a participé à 10 commissions et saisi 30 dossiers.

- ▣ **Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques (CODERST)** : l'ADIL y éclaire juridiquement les situations d'insalubrité lors des avis rendus au Préfet. Elle peut également être mobilisée par l'ARS dans le cadre du suivi des arrêtés. L'ADIL a siégé à une réunion du CODERST en 2025.
- ▣ **Pôle Parisien de Lutte contre l'Habitat Indigne (PPLHI)** : l'ADIL est signataire du Plan Parisien de Lutte contre l'Habitat Indigne et est membre du comité de pilotage à l'analyse des situations pour déterminer le recours aux procédures adaptées (insalubrité, péril...), en garantissant une meilleure protection des occupants. En 2025, l'ADIL a participé à 3 comités.
- ▣ **Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH)** : l'ADIL siège à la CLAH, qui statue sur les aides à l'amélioration de l'habitat financées par l'Anah et la Ville. Elle attire l'attention sur les risques juridiques, notamment en copropriété. En 2025, l'ADIL a participé à 4 commissions.
- ▣ **Comité de suivi technique de l'encadrement des loyers** : depuis le retour de l'encadrement des loyers à Paris en 2019, l'ADIL participe activement au suivi du dispositif aux côtés de la Ville, de l'État, de l'OLAP et du Tribunal judiciaire, apportant une expertise juridique essentielle à son évaluation et son ajustement.
- ▣ **Dispositif SLIME - précarité énergétique** : engagée dans la lutte contre la précarité énergétique, l'ADIL participe au dispositif SLIME porté par la Ville de Paris, en assurant l'analyse juridique des situations identifiées et en orientant les ménages vers les dispositifs adaptés. En 2025, l'ADIL a participé à 4 réunions.
- ▣ **Observatoire de la précarité énergétique** : lancé par la Ville de Paris, l'Observatoire vise à mieux connaître, localiser et quantifier les situations de fragilité énergétique. Il s'inscrit dans une dynamique partenariale au service de la lutte contre le non-recours. En 2025, l'ADIL de Paris y a apporté son expertise et son retour de terrain à 7 reprises.
- ▣ **Conseil Départemental de l'Accès au Droit (CDAD)** : l'ADIL est membre de droit. Elle est chargée de représenter au sein du CDAD l'ensemble des associations et participe aux instances (conseil d'administration et assemblée générale) avec une voix délibérative.



L'OBSERVATION DES PRATIQUES



Une expertise d'observation fondée sur les situations rencontrées

En 2025, l'ADIL de Paris affirme pleinement son rôle d'observatoire des pratiques en matière de logement, à partir de la matière très concrète issue de ses permanences juridiques spécialisées et de ses échanges quotidiens avec les ménages et les professionnels.

Les analyses produites à partir de ces situations permettent d'identifier les difficultés récurrentes, les contournements des règles et les besoins d'information, pour nourrir à la fois l'action de conseil, la prévention des litiges et la réflexion des pouvoirs publics.

Encadrement des loyers à Paris : un dispositif encadré, des situations vécues



En juillet 2025, l'ADIL de Paris a publié l'étude « Encadrement des loyers : analyse de la mission d'information juridique », fondée sur les dossiers traités dans le cadre de la permanence juridique dédiée ouverte fin 2023 avec le soutien de la Ville de Paris.

Ce travail met en lumière, au-delà du cadre juridique, la diversité des situations rencontrées par les locataires et les bailleurs, ainsi que la complexité pratique de l'application de l'encadrement des loyers.

L'étude dresse un portrait précis des ménages qui sollicitent ce service, des types de logements concernés et des interrogations les plus fréquentes : compréhension du loyer de référence majoré, contestation du complément de loyer, articulation avec les autres règles protectrices du locataire.

Elle met également en évidence certaines configurations plus souvent associées à des situations de non-conformité apparente ou avérée (surface des logements, mode de gestion, localisation), sans prétendre pour autant représenter l'ensemble du marché locatif parisien.

En donnant à voir les « coulisses » de la mise en œuvre du dispositif, cette analyse apporte des éléments utiles pour améliorer l'information des ménages, sécuriser les pratiques des professionnels et contribuer aux réflexions menées au niveau local et national sur l'encadrement des loyers.

Les décryptages de l'ADIL : un baromètre des pratiques locatives



Lancée en 2025, la série « Les décryptages de l'ADIL » propose des éclairages réguliers sur des thématiques issues directement des questions traitées en consultation : annonces de location et affichage du DPE, frais de réservation déguisés, absence de référence à l'encadrement des loyers dans les annonces, congé du bailleur, régularisation des charges, frais d'agence, état des lieux, dépôt de garantie, quittance de loyer, etc.

Chaque décryptage rappelle de façon pédagogique le cadre juridique applicable, en le rapprochant de situations réelles et en mettant en avant les points de vigilance pour les locataires comme pour les bailleurs.

Ces publications, diffusées en ligne, constituent un baromètre fin des évolutions observées sur le terrain : nouvelles pratiques, récurrence de certains manquements, difficultés de compréhension des droits et obligations.

Elles confortent la place de l'ADIL de Paris comme acteur de référence pour la sécurisation des rapports locatifs, en transformant les situations individuelles rencontrées en consultation en connaissances partagées au service de l'ensemble des Parisiens.

1

Annonces de location, DPE compris !

📅 mercredi 30/04/2025

2

Frais de réservations déguisés

📅 jeudi 05/06/2025

3

L'absence de référence à l'encadrement dans l'annonce de location immobilière

📅 jeudi 03/07/2025

4

L'absence de diagnostic de performance énergétique (DPE) dans le contrat de location

📅 jeudi 04/09/2025

5

Le congé du bailleur

📅 jeudi 02/10/2025

6

Régularisation des charges – publication

📅 jeudi 06/11/2025

7

Location, les frais d'agence

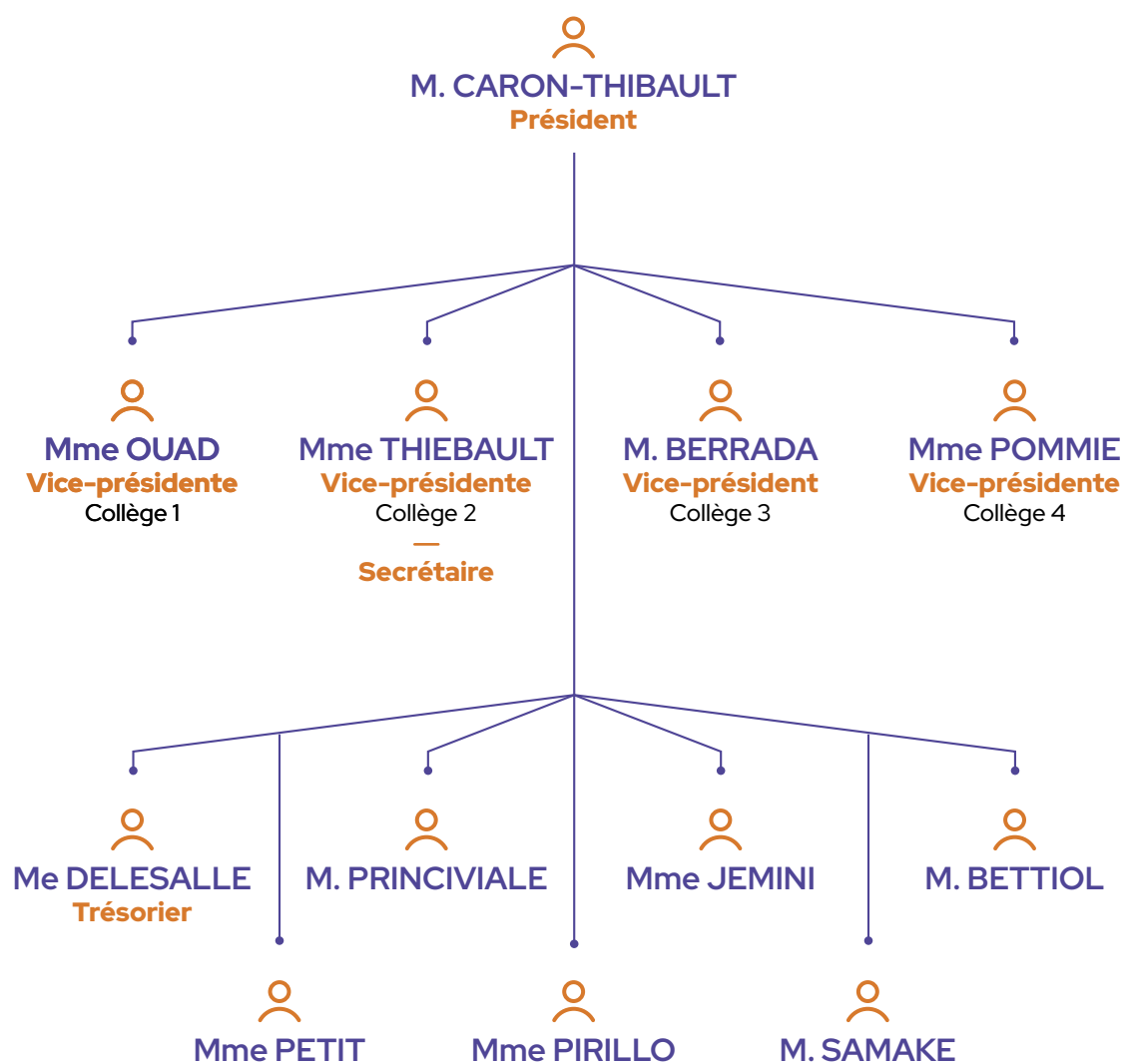
📅 jeudi 04/12/2025



LA GOUVERNANCE



LE BUREAU



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Au 31 décembre 2025

Collège 1

Offreurs de biens de services concourant au logement


M. BETTIOL
Paris Habitat


Me DELESALLE
Chambre des notaires


M. PRINCIVALE
FNAIM


Mme LACONDE
RIVP


Mme OUAD
Action Logement


M. TOLEGANO
Action Logement

Collège 2

Demandeurs : les différents mouvements de consommateurs et organisateurs d'usagers


Mme FAIZANG
CNL Fédération Logement de Paris


Mme THIEBAULT
UDAF de Paris

Collège 3

Organisme d'intérêt général


M. BEGUE
CROUS


M. BERRADA
CAF de Paris


M. BRUNET
ASFL


M. GOBET
Ministère de l'Europe et
des Affaires étrangères


M. LE GALL
ENEDIS


M. LE DUIGOU
RATP


M. SIMON
Assistance Publique


M. THOMAS
DGAC

Collège 4

Pouvoirs publics


M. CARON-THIBAUT
Conseiller de Paris


M. COCHARD
Conseiller de Paris


Mme JACQUEMONT
Conseillère de Paris


Mme JEMNI
Conseillère de Paris


Mme PETIT
Conseillère
de Paris


Mme PIRILLO
Conseillère
de Paris


Mme POMMIE
DRIHL


M. SAMAKE
Conseiller
de Paris


Mme VASA
Conseillère
de Paris

LES MEMBRES ET ADHÉRENTS

Collège 1

- Action logement
- Caisse d'Épargne IDF
- CDC Habitat
- CROUS
- Chambre Interdépartementale des Notaires de Paris
- Crédit Logement

- De Particulier à Particulier
- Chambre FNAIM du Grand Paris
- Fondation Amicie Lebaudy
- Paris-Habitat
- RIVP
- Société Philanthropique
- UNGE

Collège 2

- Confédération Nationale du Logement
- UDAF de Paris

Collège 3

- Agence Parisienne du Climat
- AGOSPAP
- ALPAF
- Assistance Publique
- Brigade de Sapeurs-pompiers de Paris
- Caisse d'Allocations Familiales de Paris
- CDAD de Paris
- ISTA-CIS
- CNRS

- CSEEE
- CSF
- DGAC
- Enedis
- Espace idées bien chez moi
- Fondation d'Aguesseau
- Fondation Nationale des Sciences Politiques
- GHU Paris
- KLESIA

- Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères
- Ministère de l'Agriculture
- Ministère de la Culture
- Ministère des Solidarités et de la Santé
- Musée du Louvre
- Qualibat
- RATP
- SNCF
- SOLIHA Grand Paris
- UNIS

Collège 4

- Ville de Paris,
- Ministère en charge du logement



LES 8 AXES STRATÉGIQUES DE LA FEUILLE DE ROUTE 2022-2026

*Votés en Assemblée générale
le 18 octobre 2021*



1

Développer la **communication** pour améliorer la visibilité de l'ADIL et la prescription vers l'ADIL

2

Augmenter l'**audience** en diversifiant les canaux d'information du public

3

Développer l'**accompagnement juridique** de publics spécifiques (au-delà de l'information)

4

Poursuivre le développement de l'**activité formation**

5

Renforcer le réseau **partenarial**

6

Développer l'activité de l'**observatoire du logement**

7

Développer la **coopération** de réseau entre ADIL à l'échelle régionale

8

Poursuivre le bien-être en interne à l'ADIL

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025



PRÉSIDENTE
Françoise THIEBAULT

DIRECTRICE GÉNÉRALE
Hélène LE GALL

46 bis, boulevard Edgar Quinet
75014 Paris
Tél : 01 42 79 50 50
Courriel : info@adil75.org

